



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 décembre 2021 à 20h05 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents :
Madame le maire, Annick Corbeil

Mesdames les conseillères :
Messieurs les conseillers :
Anolise Brault, Jacynthe Potvin, Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Richard Hébert, Pierre Letendre, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Julie Clément, directrice générale.

2021-12-314

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Mme Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 1er décembre 2021 par le décret 1489-2021 du 10 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit permettre la présence du public lors des séances du conseil, en fonction du décret numéro 885-2021 du 23 juin 2021, le nombre de personnes admises est toutefois en fonction de la capacité de la salle et les personnes présentes doivent respecter les mesures sanitaires demandées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance du conseil se tiendra en présence du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

L'ORDRE DU JOUR, SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
4. **Adoption des comptes**
5. **Période de questions**
6. **Correspondance**
7. **Administration**
 - 7.1 Fin de la période de probation - Directrice générale
 - 7.2 Ouverture de poste – Technicien(ne) Comptable
 - 7.3 Dépôt de la politique sur les conditions de travail des employé(e)s
 - 7.4 Dépôt des rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023
 - 7.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus(e)s municipaux
 - 7.6 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
 - 7.7 Période des fêtes – Horaire – Fermeture du bureau municipal
 - 7.8 Responsable des ressources humaines – Nomination
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Cotisation des pompiers – 2021
 - 8.2 Service des incendies – Démission de pompiers – Jocelyn Ménard et Marc-André Couture
 - 8.3 Autorisation de paiement- Réparation camion 240
9. **Transport**
 - 9.1 Révision du plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Offre de service
 - 9.2 Abat-poussière – Offre de service 2022
 - 9.3 Programme taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Programmation des travaux 2019-2023
 - 9.4 Autorisation de paiement – Réfection rang Fleury – Décompte progressif no.2



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

9.5 Programme d'aide à la voirie locale - (PAVL)- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Analyse des eaux usées et des eaux de baignade – Offre de service

10.2 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Achat regroupé de bacs

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Ouverture de poste – Inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement

11.2 Services professionnels en urbanisme – Offre de service

11.3 Assistance technique en urbanisme – Offre de service

11.4 Avis de motion – Règlement de concordance 433-8-2021 – Règlement amendant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme de la Municipalité de St-Jude.

11.5 Services professionnels - Mandat

12. Loisirs, culture et famille

12.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – dépôt de projet

13. Autres sujets

13.1 Journal municipal - Mandat

14. Rapport des élus – Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2021-12-315 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-316 **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants :

SOMMAIRE NOVEMBRE	
Salaires nets	3 668.99 \$
Comptes du mois déjà payés	16 784.07 \$
Comptes du mois à payer	659.29 \$
SOUS-TOTAL	21 112.32 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après ;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Julie Clément

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

- 2021-12-01 : RIAM – Ordre du jour du conseil exécutif
- 2021-11-25 : RIAM – Procès-verbal du conseil administration
- 2021-12-01 : CIPE – Proposition 2021
- 2021-12-01 : LBP Évaluateurs Agréés – Rapport de rôle 2022-2023-2024
- 2021-12-01 : CMQ – Adoption Budget 2021
- 2021-12-01 : CMQ – Adoption PTI 2021-2023

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

7. ADMINISTRATION

2021-12-317

7.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-140 adoptée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2021, à l'effet de nommer Mme Julie Clément, au poste de directrice générale et greffière-trésorière en date du 17 mai 2021, avec une période de probation de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Mme Julie Clément s'est terminée le 17 novembre 2021 et que celle-ci est concluante.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la permanence de Mme Julie Clément, au poste de directrice générale et greffière-trésorière, et ce, au terme de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-318

7.2 OUVERTURE DE POSTE – TECHNICIEN(NE) COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la mise en place d'un poste de technicien(ne) comptable aidera la direction générale dans la gestion des dossiers municipaux.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidature pour le poste de technicien(ne) comptable à raison de trente (30) heures par semaine selon la description de poste présentée ;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux ainsi que sur des sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 DÉPÔT DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S

La directrice générale a présenté aux membres du conseil une nouvelle politique sur les conditions de travail des employés effective dès le 1er janvier 2022.

7.4 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

La directrice générale dépose deux rapports d'audit de conformité de la Commission Municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023

7.5 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums madame le maire Annick Corbeil, mesdames les conseillères Anolise Brault et Jacynthe Potvin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Richard Hébert, et Pierre Letendre déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2021-12-319 7.6 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal de Saint-Jude pour l'année civile 2022, qui se tiendront à la salle du conseil du centre communautaire au 930, rue du Centre et qui débuteront à 20h00 :

10 janvier
7 février
7 mars
4 avril
2 mai
6 juin
4 juillet
6 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-320 7.7 PÉRIODE DES FÊTES – HORAIRE – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2003-12-180 qui établit la fermeture du bureau municipal sur une période de deux semaines pendant la période des Fêtes.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE le bureau municipal soit fermé cette année du 17 décembre 2021 à 16h00 au 2 janvier 2022 inclusivement. Le personnel du bureau municipal sera de retour le lundi 3 janvier 2022 à compter de 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-321 7.8 RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. le conseiller Richard Hébert à titre de responsable des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-12-322 8.1 COTISATION DES POMPIERS – 2021

Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU :

DE VERSER la somme de 1 900\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier ;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 2200 494 « pompiers – cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-323

8.2 SERVICE DES INCENDIES – DÉMISSION DE POMPIERS – JOCELYN MÉNARD ET MARC-ANDRÉ COUTURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit la demande de M. Jocelyn Ménard et M. Marc-André Couture de se retirer de la brigade des pompiers volontaires (à temps partiel) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jocelyn Ménard œuvre à ce titre depuis plus de 43 ans et M. Marc-André Couture œuvre à ce titre depuis plus de 10 ans avec une efficacité et une disponibilité exemplaire.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Jocelyn Ménard et M. Marc-André Couture à titre de pompier volontaire du Service des incendies de la municipalité de Saint-Jude en date du 6 décembre 2021 ;

DE SOULIGNER leur apport important au sein de la communauté en leur faisant parvenir un mot de remerciement pour toutes leurs années de loyaux services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-324

8.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉPARATION DU CAMION 240

CONSIDÉRANT un bris constaté sur le camion pompe #240.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la direction générale et le directeur du service incendie de mandater L'Arsenal afin de réparer le camion pompe #240 au montant approximatif de 2 600\$ avant taxes selon la soumission numéro SOUM058983.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2021-12-325

9.1 RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire connaître l'état ses conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d'intervention a été effectué en 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE MANDATER le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la réalisation ou la mise à jour du plan d'intervention de la municipalité de Saint-Jude pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « Immobilisation réseau routier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-326

9.2 ABAT-POUSSIÈRE – OFFRE DE SERVICE 2022

CONSIDÉRANT la soumission de Multi-Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2022 dans son offre du 19 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER l'entreprise Multi Routes selon les conditions énoncées à la soumission du 19 novembre 2021, soit environ 22 000 litres au coût de 0.344\$/litre pour le chlorure de magnésium 35% liquide épandu.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2022 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-327

9.3 PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe à la présente comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-328

9.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTION RANG FLEURY – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT le décompte numéro 2, au montant de 161 079.81 \$ taxes en sus, en date du 30 novembre 2021, pour les dépenses reliées aux travaux de réfection de voirie du rang Fleury effectués par l'entrepreneur *Danis Construction Inc.*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de M. François Pothier, ingénieur responsable du projet pour la firme Pluritec en date du 30 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)* et que la municipalité bénéficie d'une aide financière de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT la demande de décompte progressif no. 2 de la part de l'entrepreneur avec la retenue au montant de 15 566.65 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. François Pothier relativement au décompte progressif no. 2.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de contrat no. 20200042 du décompte no. 2 au montant total de 161 079.81 \$, taxes en sus, à *Danis Construction Inc.*;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Julie Clément, à signer le décompte progressif no. 2, des travaux du rang Fleury.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 23 04010 000 « immobilisation – réseau routier »

Les fonds nécessaires seront appropriés au surplus accumulé affecté 59 13220 000 « Réfection rang Fleury » & 59 13170 000 « Réseau routier »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-329

9.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2021-12-330

10.1 ANALYSE DES EAUX USÉE ET DES EAUX DE BAINNADE – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à la firme « Eurofins Environex » pour les analyses et essais de laboratoire pour les eaux usées ainsi que les eaux de baignade viendra à échéance le 31 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Braut

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le laboratoire « Eurofins Environex » pour les analyses et essais de laboratoire pour les eaux usées et les eaux de baignade selon la tarification 2022 envoyé le 13 octobre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-331

10.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – ACHAT REGROUPÉ DE BACS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fixé au 10 décembre 2021 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat ;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)
360 litres	240 litres
12	12

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection ;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs ;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés ;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : Garage municipal, 858 rue Martin.

D'autoriser Mme le maire, Annick Corbeil, et la directrice générale, Julie Clément, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-12-332

11.1 OUVERTURE DE POSTE – INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'avoir un inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement à temps plein

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire combler ce poste le plus rapidement possible ;

CONSIDÉRANT QU'une description de tâches, de critères et de conditions de travail reliés à ce poste est présentée par la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à une ouverture de poste afin d'embaucher, une personne à titre d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement sur une base de 30 heures par semaine ;

DE NOMMER Mme le maire, Annick Corbeil, et la directrice générale, Mme Julie Clément, sur le comité de sélection ;

DE PUBLIER cette ouverture de poste dans les journaux régionaux et les sites internet spécialisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-333

11.2 SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite que le service d'urbanisme puisse continuer ses opérations le temps des procédures en dotation pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Planification Urbaine de fournir une ressource à raison de deux jours par semaine ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Planification Urbaine selon l'offre de service valide jusqu'au 31 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-334

11.3 ASSISTANCE TECHNIQUE EN URBANISME – OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT les divers besoins d'assistance technique en urbanisme pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Planification Urbaine ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme Planification Urbaine pour des besoins d'assistance technique en urbanisme selon l'offre de service reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-335

11.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 433-8-2021- RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2006 INTITULÉ PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Avis de motion est donnée par Madame Anolise Brault, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une session ultérieure de ce conseil, du règlement de concordance numéro règlement numéro 433-8-2021 amendant le règlement numéro 433-2006 intitulé plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-336

11.5 SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT

CONSIDÉRANT l'embauche rapproché de nouvelles personnes à l'équipe administrative ;

CONSIDÉRANT l'espace restreint actuel du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 106 983\$ octroyée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil offrir rapidement l'espace de travail nécessaire à l'équipe administrative en agrandissant la superficie des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale à entamer des démarches pour analyser et mettre en œuvre les plans et devis nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET ÂÎNÉS

2021-12-337

12.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude présente en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le projet de mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 pour la municipalité ; et

D'AUTORISER la transmission de la demande d'aide financière au montant de 2500\$ pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ; et

D'AUTORISER les dépenses en temps et service comme contribution de la municipalité un montant équivalent à 30 % au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ; et

D'AUTORISER Mme la maire, Annick Corbeil, et la directrice générale, Mme Julie Clément, à signer au nom de la municipalité de Saint-Jude l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2021-12-338

13.1 JOURNAL MUNICIPAL - MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution la municipalité 2021-10-282 mandatant un(e) infographiste pour la mise en page du journal ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par Impressions KLM.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la compagnie Impressions KLM pour les besoins municipal en graphisme et en impressions concernant le journal municipal à raison d'environ 900\$ avant taxes par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2021-12-339

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20H43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annick Corbeil, Maire

Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière